

Combien de baisses faudra-t-il supporter dans le deuxième pilier ?

Face aux difficultés que rencontrent les caisses de pension, l'Autorité de surveillance de la LPP (dépêche de l'ATS du 14 mai 2019) va jusqu'à proposer une nouvelle baisse du taux de conversion, donc une baisse des futures rentes ! Une fois de plus, on veut faire payer aux futurs retraités les conséquences de la logique du néfaste système par capitalisation du 2^e pilier devenu si fragile.

L'AVIVO s'opposera énergiquement à toute nouvelle diminution des prestations aux retraités futurs et actuels. Elle demande un renforcement de l'AVS et le respect enfin de la Constitution fédérale qui évoque la couverture des besoins vitaux par l'AVS (article 112, al 2 lettre b).

Pour l'AVIVO, le moyen de garantir des retraites sûres est de faire glisser progressivement la part obligatoire du 2^e pilier dans l'AVS qui est bien plus solide et solidaire. Contrairement à la LPP, elle n'alimente pas la spéculation boursière en immobilisant des centaines de milliards (894,3 milliards en 2017 selon l'OFS).

Communiqué du 16 mai 2019 de l'AVIVO suisse